

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Gentle Foam Soap, Dye-Free Fragrance Free
Product List	: Pacific Blue Ultra™ Gentle Foam Soap, Fragrance Free SKU 43714 Pacific Blue Ultra™ Automated Gentle Foam Soap, Fragrance Free SKU 43716 Pacific Blue Select™ Gentle Foam Soap, Fragrance Free SKU 44723 Marathon® Manual Gentle Foam Soap Refill, Fragrance Free SKU 7671200 Marathon® Automated Gentle Foam Soap, Fragrance Free, Dye Free SKU 7571100
Autres moyens d'identification	: Non disponible.
n° SDS	: Non disponible.
Type de produit	: Liquide

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Usage recommandé

Restrictions d'utilisation

Ce produit est régi en tant que produit cosmétique au Canada et est destiné aux soins personnels seulement.

Données relatives au fournisseur	: Georgia-Pacific Consumer Products LP 133 Peachtree Street NE Atlanta, GA 30303
	Information technique: 866.435.5647 Demande FS: 404.652.5119 Courriel: SDSREQ@gapac.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: Chemtrec - urgence: 800.424.9300
---	------------------------------------

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange	: IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B
---	--------------------------------------

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement	: Attention
Mentions de danger	: Provoque une irritation des yeux.
<u>Conseils de prudence</u>	
Généralités	: Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention	: Se laver soigneusement après manipulation.
Intervention	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Stockage	: Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10).
Élimination	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
SODIUM LAURETH SULFATE	1 - 5	68585-34-2
GLYCERIN	1 - 5	56-81-5
COCAMIDOPROPYL BETAINE	0.1 - 1	61789-40-0

Composition Comments

Non disponible.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation** : Ne constitue pas une voie d'exposition normale. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Si l'irritation se produit, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se persiste, consultez un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
- Ingestion** : Peut causer l'irritation gastro-intestinale s'ingéré.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

- : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

- : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

- : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Pour usage externe seulement. Tenir hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec les yeux; en cas de contact, laver les yeux à grande eau. Porter des gants et des lunettes de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités du produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le rejet dans l'environnement.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Laver abondamment après usage. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
GLYCERIN	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillards</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 20 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard</p> <p>TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018). TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada,</p>

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

5/2019).

TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: respirable mistTWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: total mist

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
- Protection oculaire/ faciale** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes de protection lorsqu'on manipule le produit en grandes quantités.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des gants appropriés pour manipuler les grandes quantités.
- Protection du corps** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
- Autre protection pour la peau** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Liquide
- Couleur** : Incolore à jaune pâle, sans colorant
- Odeur** : Sans parfum
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 5 à 6
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 1.01
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Solubilité dans l'eau** : Miscible dans l'eau.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éviter le gel. Si le produit est gelé, le laisser se réchauffer et le secouer avant emploi.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
Produits de décomposition dangereux	: Un peu d'oxydes de l'azote, oxyde de carbone, anhydride carbonique et hydrocarbures peuvent être libérées.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
GLYCERIN	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
GLYCERIN	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
COCAMIDOPROPYL BETAINE	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 100 UI	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Tératogénéité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
- Ingestion** : Peut causer l'irritation gastro-intestinale s'ingéré.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénéité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénéité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénéité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Section 11. Données toxicologiques

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
SODIUM LAURETH SULFATE	Aiguë CE50 3.43 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
GLYCERIN	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
COCAMIDOPROPYL BETAINE	Aiguë CL50 0.28 à 2.8 mg/l	Poisson	96 heures
	Chronique NOEC 16 mg/l	Poisson	28 jours

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
GLYCERIN	-1.76	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Nocif pour les organismes aquatiques.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste d'inventaire

Australie	: Indéterminé.
Chine	: Indéterminé.
Europe	: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Malaisie	: Indéterminé
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taïwan	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: SDS établi en application de la norme de communication des dangers (29 CFR 1910.1200). Ce produit est réglementé en vertu de la Loi fédérale américaine Food, Drug, and Cosmetic.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression	: 10/13/2021
Date d'édition/Date de révision	: 10/13/2021
Date de publication précédente	: Aucune validation antérieure
Version	: 1

Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogK _{ow} = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) NU = Nations Unies RPD = Règlement sur les produits dangereux
---------------------------------	---

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Jugement expert

Références :

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Cette Fiche de données de sécurité (FDS) est prévue pour fournir brièvement des informations utiles à l'utilisateur (ou aux utilisateurs) de ce matériau ou produit. Elle n'est pas prévue pour servir d'explication complète de tous les risques ou dangers possibles et elle présume d'un usage raisonnable du produit. Les informations figurant dans cette FDS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et ont été réunies à partir de sources considérées comme fiables. Cette FDS vous est soumise sous réserve de votre propre considération, enquête et vérification. L'utilisateur ou le manipulateur (ou leur employeur) devrait tenir compte des conditions particulières dans lesquelles ce matériel doit être utilisé, manipulé ou entreposé, et déterminer quelles mesures de sécurité particulières ou autres précautions devraient être prises. Les

Section 16. Autres informations

employeurs doivent s'assurer que leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant le produit reçoivent les avertissements appropriés et les informations sur les procédures sécuritaires de sa manipulation, dont une FDS à jour. Les utilisateurs ou manipulateurs du produit (ou leur employeur) qui ne sont pas sûrs des précautions particulières à prendre devraient consulter leur employeur, le fournisseur du produit ou les responsables de la santé et de la sécurité professionnelles avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez s'il-vous-plaît immédiatement nous informer si vous pensez que cette FDS ou toute autre information sur la sécurité et la santé professionnelles concernant ce produit pourrait être inexacte ou incomplète.